



VILLE DE SAINT-ETIENNE
DE SAINT-GEOIRS

Liberté · Égalité · Fraternité

CERTIFICATION IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'identité numérique certifiée est réservée **aux personnes majeures, titulaires d'une carte nationale d'identité dernier format**. Elle permet d'accéder à un panel de services qui supposent une garantie d'identité similaire à celle qui aurait lieu dans le cadre d'une interaction physique.

À ce jour, les **premiers usages** sont :

- **Se connecter avec FranceConnect+** (accéder au service Mon compte Formation CPF)
- **Donner une procuration de vote** 100% dématérialisée (www.maprocuration.gouv.fr)

Procédure :

- Création d'une identité numérique en téléchargeant l'application «**France Identité**» sur smartphone :
<https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee>
- Ouvrir l'application, cliquez sur commencer pour initier la création de l'Identité Numérique, poursuivre la procédure jusqu'à l'obtention d'un QR Code.
- Se présenter en mairie (service CNI/PASSEPORT) **muni de sa carte d'identité** (dernier format), de **son téléphone** et du **QR Code** associé à la demande et obtenu sur l'application « France Identité ».
- Prise des empreintes pour comparaison avec celles dans le titre présenté.
- Information transmise entre 24h et 48 h après le passage en mairie dans l'application « France Identité » et par mail associé au compte, du succès ou de l'échec de la démarche.

La Certification de l'Identité Numérique ne se substitue pas à la présentation physique de la carte nationale d'identité pour toute autre démarche.

Permanences*

Certification identité numérique

***Sans rendez-vous, dans la limite des places disponibles.**

Lundi : 16h - 16h45

Mercredi : 17h - 18h30

Vendredi : 11h - 12h

Samedi : 9h30 - 11h30



App Store



Google Play

